

Avez-vous besoin d'aide pour la récolte ?

Nous avons plus de 300 000 travailleurs temporaires enregistrés sur notre plateforme en Suisse. La plupart travaillent normalement dans le secteur de la restauration et de l'événementiel, et sont actuellement à la recherche d'un emploi.

Si vos travailleurs saisonniers ne sont pas disponibles cette année, nous sommes en mesure de vous aider!



À propos de Coople

Fondé en 2009 à Zurich, Coople s'est rapidement développé pour devenir la plus grande plateforme européenne de travail à la demande, avec plus de 300'000 employés enregistrés et 15'000 sociétés enregistrées en Suisse. Coople aide les entreprises actives dans la restauration, l'hôtellerie, la vente, la logistique, l'événementiel, la promotion et le secteur commercial à couvrir leurs besoins temporaires en personnel. Coople a étendu ses activités au Royaume-Uni en 2016, en Suisse Romande en 2019, puis aux Pays-Bas depuis 2020.

Coople intègre une automatisation complète du processus de recrutement au sein des ressources humaines: planification et gestion du staff, embauche, mise en relation entre les employés et les employeurs, vérification des exigences professionnelles, administration et processus de paie et de comptabilité. Cela signifie que Coople s'occupe de l'ensemble de l'administration du personnel des employés mis à disposition, permettant ainsi aux employeurs de s'occuper pleinement sur leur secteur d'activité principal.

Pour les exploitations agricoles

Avez-vous besoin d'aide pour votre récolte? C'est très simple :

Inscription

- 1. Inscrivez-vous en tant qu'employeur sur http://go.coople.com/fruits-et-legumes
- 2. Créez une mission en fonction de vos besoins
- 3. Sélectionnez et embauchez les Cooplers qui correspondent à vos critères de recherche
 - → une fois embauché, les Cooplers reçoivent automatiquement une notification de confirmation d'embauche ainsi qu'un contrat de travail

Pendant la mission

Une fois la mission commencée, les Cooplers devront saisir leurs heures de travail au quotidien.

Après la mission

Lorsqu'un emploi prend fin, les travailleurs vous envoient leurs heures de travail à valider. Vous ne payez que les heures effectuées, ceci une fois que vous les avez confirmées. Coople s'occupe de tout le reste, y compris les vacances et assurances sociales.

Vos avantages avec Coople

- ightarrow Aucune administration à votre charge
- → Vous payez un montant fixe par heure de travail à partir de 17 CHF (cela comprend le salaire brut, les charges sociales, l'administration et les frais de Coople
- → Le coût par heure travaillée via Coople est comparable à un emploi direct par l'entreprise. Toutefois, avec Coople, l'employeur pourra réduire considérablement son temps lié aux charges administratives du recrutement
- → Accès direct à plus de 300 000 travailleurs temporaires enregistrés en Suisse
- → Notre plateforme en ligne est à votre disposition 24h sur 24h, 7 jours sur 7
- → Notre service clientèle est toujours là pour répondre à vos questions
- → Trouvez les travailleurs temporaires selon vos besoins en quelques minutes

Coûts

Les coûts par heures travaillées sont basés sur le salaire minimum du contrat-type de travail pour l'agriculture au niveau cantonal. Le coût effectif inclut: la gestion du personnel, le payroll (charges sociale, vacances, annonce auprès de l'ORP, etc.) et l'utilisation de la plateforme.

Il en résulte des coûts par heure de travail à partir de 17 CHF (salaire minimum variable en fonction du contrat-type de travail pour l'agriculture cantonal).

Cette offre est valable pendant la crise du Coronavirus et est proposée par Coople au prix coûtant.

Essayez Coople dès aujourd'hui et contactez notre équipe en suivant ce lien:

http://go.coople.com/fruits-et-legumes